UE. Madagascar cycle électoral. Appliquer les recommandations de la MSE 2013

Vendredi, 07 Octobre 2016 06:28 - Mis à jour Vendredi, 07 Octobre 2016 06:41

COMMUNIQUE DE PRESSE

Antananarivo, le 06/10/2016

L'Union européenne a déployé une mission d'observation électorale (MOE UE) lors des élections présidentielle et législative de 2013 qui a formulé une évaluation détaillée, impartiale et indépendante du processus électoral. A l'issue de cette mission, un rapport final contenant 31 recommandations a été présenté publiquement début 2014. En perspective des prochaines échéances électorales nationales de 2018 une mission de suivi électoral (MSE) est déployée à Madagascar du 28 septembre au 12 octobre 2016.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Antananarivo, le 06/10/2016

L'Union européenne a déployé une mission d'observation électorale (MOE UE) lors des élections présidentielle et législative de 2013 qui a formulé une évaluation détaillée, impartiale et indépendante du processus électoral. A l'issue de cette mission, un rapport final contenant 31 recommandations a été présenté publiquement début 2014. En perspective des prochaines échéances électorales nationales de 2018 une mission de suivi électoral (MSE) est déployée à Madagascar du 28 septembre au 12 octobre 2016.

L'objectif principal de cette mission de suivi consiste à établir, en coordination avec les parties prenantes malgaches et internationales, un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations de la mission d'observation électorale de l'UE de 2013, en perspective des élections prévues en 2018. Le Chef de la mission de suivi électoral est Mr Koen Vervaeke, Managing Directeur pour l'Afrique du service diplomatique européen, le Service européen pour l'action extérieure.

Mr Vervaeke a mené des rencontres avec toutes les parties prenantes, au cours desquelles il a transmis un message de respect scrupuleux des règles du jeu démocratique et mis l'accent sur l'importance de consolider l'étape initiée en 2013, notamment par la mise en œuvre des recommandations de la mission d'observation. Il a appelé à l'inclusivité et à la transparence du processus et au dialogue entre les parties prenantes pour le suivi et l'élaboration des réformes. Il a également rencontré la communauté internationale qui s'accorde sur le fait que les prochaines élections nationales devraient se tenir dans un environnement normalisé et donc différent de 2013 où il s'agissait d'élections de sortie de crise.

La mission de suivi organise le 6 octobre une table ronde co-présidée par le président de la CENI et le Chef de la mission pour faire le point avec toutes les parties prenantes sur l'état de mise en œuvre des recommandations de 2013. La mise en place d'un organe de gestion électorale faisait partie des recommandations de la mission d'observation de 2013. Une Commission électorale nationale indépendante, la CENI, a été créée en 2015, répondant ainsi à l'une des recommandations de la mission d'observation. Mr Vervaeke a réitéré l'importance de respecter le principe de l'indépendence de la CENI tout au long du processus électoral.

Mr Vervaeke se réjouit que les recommandations de la mission d'observation électorale de 2013 aient reçu un accueil favorable. De nombreux travaux et rencontres ont d'ores déjà été organisés sur les mêmes thématiques que celles proposées par la mission de 2013.

Dans ce sens, Mr Vervaeke souhaite échanger avec l'ensemble des parties prenantes, lors de la table ronde, sur l'état d'avancement des réformes portant sur :

- L'harmonisation et l'amélioration du cadre juridique électoral;
- Le financement des partis politiques et des campagnes électorales ;
- La mise en place d'un organe de régulation des médias ;
- Les mesures et stratégies à mettre en place pour garantir une meilleure inclusivité des électeurs dans la liste électorale que ce soit par genre, âge et zone géographique ;
- La clarification à apporter sur les modalités du contentieux électoral.

Comme déjà relevé par la Mission d'observation électorale de 2013, il est aussi souhaitable : (i) que chacune des phases du cycle électoral soit guidée par les principes de transparence, en mettant à disposition des citoyens la législation par tous les moyens de communication possibles, y compris en ligne, et (ii) que le principe constitutionnel de la neutralité des autorités publiques soit respecté avant, pendant et après les élections.

Enfin, le Chef de la Mission de suivi électoral, Mr Vervaeke appelle toutes les parties concernées par le processus électoral à assumer pleinement leurs responsabilités respectives afin d'assurer le bon déroulement du processus électoral.

Au terme de son déploiement, la mission de suivi électoral rendra public un rapport détaillé.

Plus d'informations peuvent être trouvées dans le rapport final de la mission d'observation électorale de l'UE en 2013 : http://eeas.europa.eu/archives/eueom/missions/2013/madagascar/pdf/rapport-final-moeue-madagascar-022014_fr.pdf

UNION EUROPEENNE MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE
MADAGASCAR 2013
Rapport final

CLIQUEZ ICI